Repartition impots du credit d'imposition

Par 0tonyynot0

Bonjour.

J'aimerai votre éclaircissement concernant notre situation.
Nous venons de recevoir mon ex conjointe et moi 1800 euros des impots. Nous aimerions repartir equitablement cette somme.

Nous faisions tout en commun et suite a notre separation depuis juin 2025 nous faisons compte à part.

En 2024 nous avons eu a payé beaucoup d'impots car
elle est infirmiere liberale et avait bien gagné sur 2023. Donc en 2024 elle a injecté 1000 euros de son livret a pour payer une partie.

A partir de la le prélèvement à la source c'est mis en place 214 euros pris sur notre compte commun et non son compte professionnel et moi environ 130 euros prélevés directement sur la solde (je suis militaire).

Aujourd'hui 856 euros d'impots ont été prélevé sur notre compte commun et 293 euros ont ete prélèvement sur ma solde.
Nous avions un credit d'impots de 639 euros. Donc 856 + 293 + 639 = 1788 le montant qui nous est versé cette année.

Comment voyez vous la chose pour une bonne repartition.

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
ex-conjointe = divorcés ?
L'approche la plus simple est de répartir ce trop perçu remboursé par l'administration fiscale au prorata du revenu imposable de chacun.
Mais la bonne répartition c'est celle sur laquelle vous tomberez d'accord.
Vu le montant il serait déraisonnable de saisir le tribunal.

Par 0tonyynot0

En separation nous attendons la vente definitive de la maison pour entamer le divorce officiel. Mais depuis le juin nous sommes collocataires et faisons compte separé.
Nous ne souhaitons de procedures juste savoir ce qui serait juste dans la repartion

---
Par yapasdequoi

Tant que le divorce n'est pas prononcé, tout reste commun. Donc peu importe sur quel compte vous versez cet argent.

Par 0tonyynot0

Ca ne reponds pas à ma question

Par yapasdequoi

Cette somme ne peut pas être répartie entre vous car elle appartient à la communauté.
Suite au divorce, ce sera 50/50 lors de la dissolution de la communauté.